

« C'était une séquestration », dit la mère des enfants cachés

Ariège. Après les confessions de Shahi'yena et Okwari Fortin, enlevés et cachés par leur père durant onze ans, la mère Catherine Martin se confie.

Après le témoignage exclusif de Shahi'yena et Okwari, âgés de 18 et 17 ans, dans nos colonnes, c'est désormais Catherine Martin, la mère, enfin heureuse d'avoir réuni ses trois fils (son aîné, Nicolas, 24 ans, est né d'une première union), qui est à son tour sollicitée pour essayer de comprendre l'incroyable cavale de son ex-mari.

Comprendre comment Xavier Fortin, 52 ans, et des ses deux fils occasionnellement appelés Manu et Théo, ont pu vivre cachés pendant onze ans, après une fuite en décembre 1997 à la faveur d'un droit de visite. Le calvaire de Catherine Martin a pris fin la semaine dernière avec la découverte de sa progéniture qui vivait en autarcie avec son père dans un hameau encaissé au-dessus de Massat (Ariège).

Clandestinité et mensonges

« Onze ans de clandestinité et de mensonges », estime Alain Boulay, président de l'Association des parents d'enfants victimes (Apev) et en relation permanente avec Mme Martin. L'affaire de Massat prend de fait une ampleur médiatique autant que juridique. Xavier Fortin, 52 ans, incarcéré et qui sera jugé le 17 mars par le tribunal correctionnel de Draguignan (Var), devra faire la part de sa responsabilité. Son ex-femme ne devrait pas pour autant se porter partie civile à l'audience.

« Au début, lorsque Catherine Martin est venue à l'association, elle voulait savoir ce qu'étaient devenus ses enfants. S'ils étaient vivants ou morts. C'est la pire des interrogations pour une maman qui a perdu ses enfants, explique le président de l'Apev. Je crois que dans un premier temps, elle était simplement très contente de leur parler. Ses deux enfants sont aujourd'hui des victimes. »

« Ce qui est extraordinaire dans cette affaire, dit-il, c'est qu'on se dit que la preuve est faite qu'on peut se cacher pendant onze ans en France sans éveiller le moindre soupçon. Ils ont été obligés de changer de noms, le père ne pouvait même pas demander le RMI. On peut en effet vivre comme ça mais c'est choisir la clandestinité et le mensonge ».

Différends d'ordre scolaire

« Ils ont eu une éducation, certes. L'un d'eux a bien eu une formation de cavalier dans un centre d'apprentissage à Foix, mais sous un faux nom, a déclaré hier Catherine Martin dans la presse. Il faut rétablir la vérité : leur père les a soustraits à une décision de justice qui me

confiait la garde des enfants. Il s'est ainsi mis hors la loi et les a entraînés dans la clandestinité. C'est une véritable séquestration

[...] Il les a coupés de mon amour, de mon éducation et des liens avec leur frère aîné[âgé de 24 ans] ainsi qu'avec leur famille maternelle ». Ce qui pourrait compter en faveur de Xavier Fortin, c'est que Manu et Théo, Shahi'yena et Okwari, ne semblent nullement lui en vouloir. Pour l'heure occupés à fuir les reporters et les photographes, ils ne donnent pas le sentiment d'avoir manqué de quoi que ce soit. « Nous n'étions pas désocialisés. On a rencontré une quantité incroyable de personnes, c'était très enrichissant. D'ailleurs, la preuve : nos amis aujourd'hui ont au minimum 22, 23 ans. On sort à Saint-Girons dans les fêtes, on a participé à des foires médiévales, on a même avec notre père ouvert une ferme biologique avec trente chèvres, trente cochons », ont-ils confié dans notre édition du 6 février. De son côté, Xavier Fortin, longuement entendu par les policiers du commissariat de Foix après son arrestation, a commencé de préparer son système de défense. Il accuse notamment son ex-épouse d'avoir aussi déserté le domicile conjugal un an avant son départ alors que le couple habitait dans l'Eure. « Le 6 juin 1996, la mère de mes enfants les a pris à mon insu et contre leur gré pour les conduire chez son père, à 1 000 km de chez nous », a-t-il déclaré dans un procès-verbal dont les journaux publient des extraits. Pour ensuite s'en prendre à ses beaux-parents. « Je me suis heurté, dit Fortin, à toute une famille qui m'a signifié que je n'avais plus d'enfant et que c'est le grand-père qui allait exercer le rôle de père ». À l'origine, manifestement, un différend d'ordre scolaire fait exploser le couple. « Tout a dégénéré en 1996 lorsque, après plusieurs années à vivre repliés sur nous-mêmes, j'ai réalisé que Xavier Fortin ne voudrait jamais habiter dans une maison et scolariser les enfants », se défend Catherine Martin dans un quotidien parisien, mais depuis ne « veut plus être interviewée et refuse aussi les télévisions», compatit Alain Boulay. Mystère.

Un « cas rare »

Pour Alain Boulay, président de l'Association des parents d'enfants victimes (Apev), l'incroyable cavale des enfants de l'Ariège est «un cas rare», du moins en France. La plupart des cas traités par l'A relève de divorces compliqués entre deux parents d'origine étrangère, souvent en Afrique du Nord et en Allemagne, note l'Apev dont la majorité des 250 membres sont des familles dont l'enfant a été assassiné ou a disparu dans des circonstances jamais élucidées.